

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 653

Artikel: Correspondance : 50 ou 70% de laine ?...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mme Julie Dubuis, à Rossinière, Lina Dela-crausaz, à Epalinges, et Fréda Péclard, à La Sallaz à Lausanne.

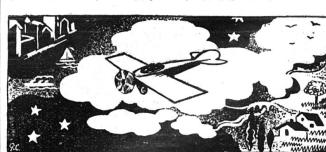
Une nomination à Marcellin.

Pour remplacer comme directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcellin Mme Berthe Rouffy, qui se retirera au printemps prochain, le Conseil d'Etat vaudois a désigné Mme Agathe Salina, maîtresse ménagère à Cossonay.

Mme Salina possède sa maturité fédérale, son diplôme des cours professionnels, son diplôme d'enseignement ménager ; elle a fait un stage à Marcellin en 1934, a enseigné dès 1935 à l'Ecole ménagère de Moudon, et dès 1940 à l'Ecole ménagère de Cossonay.

Bons de fêtes.

L'œuvre des Bas-Fonds de l'Armée du Salut (Genève) nous prie d'informer nos lectrices que son traditionnel « Panier de Noël » des années d'avant-guerre a été remplacé, vu les circonstances, par des « Bons de fêtes » permettant l'acquisition d'articles d'épicerie contre tickets. Les misères à secourir sont grandes : aussi tous les dons en argent (compte de chèques postaux N° 1.4084), vêtements, jouets, etc. sont-ils reçus avec reconnaissance par les Officières des Bas-Fonds, 45, rue Fendt.



Correspondance

50 ou 70 % de laine ?...

Nos lecteurs auront relevé dans nos précédents Petits Courrier les observations de deux de nos lectrices, Ebaubie et Ahurie, qu'avaient stipulées les dispositions d'une récente ordonnance fédérale, stipulant que les tissus pour hommes étaient autorisés à contenir 70 % de laine, alors que ceux destinés aux femmes, civiles ou militaires, ne pouvaient pas en comprendre plus d'50 %. Cette inégalité de traitement suivant le sexe, même dans le domaine des étoffes ! n'a pas manqué d'ailleurs de frapper d'autres journaux, comme le prouvent des coupures de presse qui nous sont parvenues, notamment de la Sentinelle (Chaux-de-Fonds) et de la Tribune de Genève.

C'est pourquoi, voulant connaître les causes officielles de cette nouvelle « discrimination », nous sommes adressée en haut lieu. La réponse suivante de la Centrale fédérale de l'économie de guerre vient de nous parvenir, avec prière d'en faire connaître le contenu à nos lectrices et lecteurs. Ceux-ci détiennent eux-mêmes leurs conclusions des explications que l'on nous donne ! (Réd.)

Après nous avoir fait remarquer que l'ordonnance N° 23 T. de l'OGIT, entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier, n'innove pas, puisqu'elle

ne fait que reproduire les dispositions d'une ordonnance précédente N° 17 T. du 24 avril 1942, le Secrétariat du Service d'information de la Centrale nous fournit les motifs des considérations qui ont inspiré le législateur, lorsqu'il a décreté que les vêtements masculins devaient contenir 70 % de laine et les vêtements féminins 50 % seulement :

a) l'on a de tout temps fabriqué des tissus de qualité plus lourde et plus durable lorsqu'ils étaient destinés à la confection de vêtements masculins.

b) les vêtements masculins sont beaucoup moins soumis aux fluctuations de la mode.

c) leurs propriétaires les portent beaucoup plus longtemps.

d) ils exigent d'eux une plus grande résistance à l'usure.

e) ils les portent davantage pour du travail et des occupations qui les exposent plus fréquemment aux intempéries.

f) les hommes portent toute l'année des vêtements de laine, alors que les femmes n'en portent généralement que pendant la saison froide.

Mais ceci posé, vient toute une série de cas d'exonération, qui nous font nous demander s'il était vraiment bien nécessaire d'édicter ces ordonnances 17 et 23 T., vu toutes les possibilités de permission qui s'offrent à nous ? Nous les résumons ci-après :

a) Les fabricants sont autorisés à ajouter de la laine dite de « renaissance » (nous avouons notre ignorance en ce domaine !) aussi bien aux tissus destinés aux hommes qu'à ceux destinés aux femmes, d'autant plus que cette laine se trouve, paraît-il, en abondance.

b) De plus les importations en laine de tonte

étant interrompues depuis longtemps, force est aux fabricants de vêtements masculins de se contenter de tissus ne comprenant pas plus que les nôtres, 50 % de laine de qualité.

c) Les tissus de laine importée peuvent être employés indifféremment pour les vêtements de nos frères, parents et amis et pour les nôtres.

d) Les vêtements de ski peuvent tous contenir 70 % de laine de tonte qu'ils soient destinés à des hommes ou à des femmes.

e) Mieux encore : si certains de nos vêtements suivent moins que d'autres les fluctuations de la mode et doivent résister une plus forte usure (le texte officiel dit « jaquette », mais nous supposons qu'il s'applique aussi bien aux costumes tailleur, dont nous savons toutes que la jupe se lustre ou même se trouve avant la jaquette), nous sommes autorisées à employer pour eux des tissus à plus de 50 % de laine. Décidément, nous voilà rassurées et reconfortées.

Reste le point délicat des uniformes de nos Services complémentaires féminins : or, le port de ceux-ci n'est pas obligatoire pour elles, mais seulement, si nous sommes bien informées, le fourreau de service. Il paraît cependant que celles de nos S. C., qui accomplissent un service spécialement pénible pour elles et pour leurs vêtements, peuvent obtenir une capote et un bonnet de police de même qualité que ceux qui sont confectionnés pour la troupe. Mais ce que nous n'osons pas dire est que dans ces cas-là, ce sont elles qui le payent ? l'inégalité se trouverait donc, non plus dans la « trame du tissu, mais dans le porte-monnaie ?...

Les femmes auront-elles le droit de vote dans la France de demain ?

D'après une correspondance d'Alger (source britannique), l'un des points communs aux deux projets qui fixent le régime transitoire de la nation, avant que puisse être convoquée une Constituante, serait que les femmes auraient le droit de vote. Et si y a un cas où cela est pure justice, c'est certes celui-ci !

Nous revendiquons toujours le suffrage féminin indépendamment de toute activité méri-taire, parce qu'il est un droit en lui-même. Mais quand ce droit vient s'ajouter sur tant d'activités multiples, tant de dévouements, tant de douleurs aussi, de sacrifices et de morts — alors vraiment on n'aurait pas compris que la France de demain — et non d'après-demain, car, aux termes de cette correspondance, des élections communales devront avoir lieu sans attendre la libération du territoire — on n'aurait pas compris que la France de demain ne fasse pas le geste que nous attendons toutes d'elle.

Demandez
le MOUVEMENT FÉMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE



Artistes vaudoises

Quel regret de n'avoir pu parler plus tôt, avant sa fermeture, de l'Exposition de la section de Lausanne de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs ! Car l'Exposition de ces dames, comme disent ceux d'en face, était fort intéressante. C'est avec plaisir que l'on relève la tenue toujours meilleure de cette exposition collective. Il faut en attribuer le mérite aux artistes, toujours plus exigeantes envers elles-mêmes, et aussi au jury, que présida avec autorité la présidente de la section, Mme L. Contat-Mercanton.

Impossible de relever ici les noms de toutes les exposantes et de refaire le catalogue. Citons

Que les fleurs de
Hirt sont donc belles !
4, rue de la Fontaine tél. 5.01.60

simplement le beau portrait de jeune fille, d'une élégante virtuosité, de Nanette Genoud ; le portrait de M. N., de Violette Diderens, remarquable par sa franchise, à malheureusement été retiré pendant l'exposition ; c'est dommage, car c'est une œuvre de valeur. Les fleurs de Mme Contat, de Violette Milliquet, de Mme Randin-Recordon, dont le talent s'affirme et se mûrit, étaient remarquables. Les clairs paysages de la Broie de Mme Claire Batté (Oron), ceux de Germaine Ernst (Lausanne) un *Saus-Fée* de Marquette Guarnieri (Lausanne), le *Soir d'été* de Mme Macdonald-Jaccard, ceux de Claire Weber (Lausanne), méritent mieux que cette séche énumération. Le dessin à l'encre de Chine, *éléphants*, de Mme Huppmann-Valbella (Montreux), a trouvé une acheteuse. Marguerite Steinlen, que chaque jour on prise davantage, avait une grande nature-morte et des *Cerises* très réussies.

Dans les vitrines, de précieuses reliures de Mme L. Buenzod, de Lucy Weith, de Mmes Rossel faisaient l'éloge de celles qui, en dépit de la rareté des matières premières, savent et veulent habiller ces compagnons de nos journées, dernier refuge de ceux qui croient encore en l'espérance humaine.

S. B.
(Publication retardée faute de place).

Papiers Peints
DUMONT
19 B^o HELVETIQUE

fameuse *Lettre écrite de la campagne*. Cultivé, aimant à recevoir, il est l'hôte rêvé, pour Lady Wortley Montagu, qui a trouvé l'Italie maussade. Par contre, elle se loue des Genevois, de la simplicité et de la grâce de leur accueil. La chose vaut la peine d'être relevée. Mais l'instable voyageuse repart bientôt pour Avignon, où elle se fixera pour un temps. Ses *Lettres d'Orient* sont publiées, celles à J.-R. Tronchin sont restées inédites. Ces trois lettres font contraste avec l'œuvre de la brillante épistolière. On y sent toute la souffrance de la femme, à qui la vie de l'esprit ne suffit pas à remplir une existence sans but.

Remercions Mme Engel de nous avoir révélé quelques-uns des trésors qui dorment dans des archives de famille, et d'avoir su mettre en valeur et situer dans leur temps ces brillantes apparitions en quête de renommée, et qui sont le plus souvent des femmes malheureuses et insatisfaites de leur sort.

Il y aurait encore beaucoup de choses à glaner dans ce livre consacré à la *Suisse et ses amis* ; nos lectrices auront le plaisir de le découvrir elles-mêmes.

Emilie TREMBLEY.

Livres reçus

GIESENDORF-DES GOUTTES: *Savonarole le chevalier du Christ*. Avec seize planches hors-texte et vingt-huit dessins d'Alex. Matthey. Editions Labor, Genève.

Dans la collection *Les vainqueurs* vient de paraître, ce beau livre qui campe la grande fi-

gure de Savonarole dominant l'Italie de son temps. Très érudite, cette étude approfondie du moine qui bouleversa tant d'âmes, qui suscita tant d'enthousiasme, de haine et d'amour, est cependant une lecture qui n'a rien d'aride. Elle nous plonge dans l'histoire agitée de ce temps et de cette Italie divisée, dans les luttes sans merci entre les factions de Florence.

Contre les vices s'étalant avec impudique, contre la papauté d'alors et ses turpitudes, voici un homme qui ne craint que Dieu seul et qui tonte, du haut de la chaire, sans égards pour les grands de ce monde et les vengeances qu'il suscite. Avec une élégance rude, incisive, d'ordroyante, il rassemble autour de lui les foules : les églises sont trop petites — même Ste-Marie des Fleurs — pour contenir ses auditeurs ; aussi les femmes sont-elles exclues. Il semble bien, toutefois, que la cause principale de cette exclusion ait été le manque de place, sauf lorsqu'il s'agissait des affaires publiques, car de ce domaine, Savonarole a dit que les femmes n'avaient pas à s'en occuper !

Ce sentant appelé d'En Haut à sa tâche de purificateur, dans la politique, dans la religion avilie, dans les mœurs, il luttera jusqu'au bout avec la même franchise crue, avec la même véhémence ; seules les supplices qui ont précédé sa mort lui arracheront par instants des aveux de faiblesses aussitôt rétractés.

La dignité, la noblesse, l'oubli total de soi-même — traits frappants chez ce grand homme, il ressort, outre que des faits, des nombreuses citations qui enrichissent cette biographie sans l'allourdir. Et admirant les nombreuses illustrations, on se sent comme envoyé par cette Italie